

MAIRIE de la Garde — ARRONDISSEMENT de Gironde

Du 19<sup>me</sup> jour, l'an mil huit cent trente-un, à 10<sup>heures</sup> du matin  
 ACTE DE DÉCÈS de Jean Baptiste Meyfroid  
 le 19<sup>me</sup> jour, l'an mil huit cent trente-un, à 10<sup>heures</sup> du matin  
 d. d. l'arrondissement de Gironde, département de la Gironde, domicilié à la Garde  
 fils de Jean Baptiste Meyfroid et de Jeanne Perrine Polhier, épouse de

N.° 3

Meyfroid  
 Jean Baptiste

Clair Contant  
 Sur la déclaration à moi faite par Jean Baptiste Meyfroid  
 âgé de 60 ans, profession d. d. d. domicilié à la Garde  
 qui a dit être d. d. d. défunt et par Jeanne Perrine Polhier  
 épouse de Jean Baptiste Meyfroid, âgée de 55 ans, profession d. d. d.  
 domiciliée à la Garde, qui a dit être d. d. d. défunte  
 Et ont, les déclarans, d. d. d.  
 CONSTATE, suivant la loi, par moi Jean Baptiste Meyfroid  
 d. d. d. remplissant les fonctions d'Officier public; et  
 lecture du présent Acte a été donnée aux déclarans.

Jean Baptiste Meyfroid  
 Jeanne Perrine Polhier  
 Agarray

MAIRIE de la Garde — ARRONDISSEMENT de Gironde

Du 19<sup>me</sup> jour, l'an mil huit cent trente-un, à 10<sup>heures</sup> du matin  
 ACTE DE DÉCÈS de Jean Baptiste Meyfroid  
 le 19<sup>me</sup> jour, l'an mil huit cent trente-un, à 10<sup>heures</sup> du matin  
 d. d. l'arrondissement de Gironde, département de la Gironde, domicilié à la Garde  
 fils de Jean Baptiste Meyfroid et de Jeanne Perrine Polhier, épouse de

N.°

Sur la déclaration à moi faite par Jean Baptiste Meyfroid  
 âgé de 60 ans, profession d. d. d. domicilié à la Garde  
 qui a dit être d. d. d. défunt et par Jeanne Perrine Polhier  
 épouse de Jean Baptiste Meyfroid, âgée de 55 ans, profession d. d. d.  
 domiciliée à la Garde, qui a dit être d. d. d. défunte  
 Et ont, les déclarans, d. d. d.  
 CONSTATE, suivant la loi, par moi Jean Baptiste Meyfroid  
 d. d. d. remplissant les fonctions d'Officier public; et  
 lecture du présent Acte a été donnée aux déclarans.

Ces déclarations ont été faites par nous, la Garde, remplissant les fonctions  
 d'Officiers de l'état civil, le 19<sup>me</sup> jour, l'an mil huit cent trente-un, à 10<sup>heures</sup> du matin.  
 Agarray

MAIRIE de la Garde — ARRONDISSEMENT de Gironde

Du 19<sup>me</sup> jour, l'an mil huit cent trente-un, à 10<sup>heures</sup> du matin  
 ACTE DE DÉCÈS de Jean Baptiste Meyfroid  
 le 19<sup>me</sup> jour, l'an mil huit cent trente-un, à 10<sup>heures</sup> du matin  
 d. d. l'arrondissement de Gironde, département de la Gironde, domicilié à la Garde  
 fils de Jean Baptiste Meyfroid et de Jeanne Perrine Polhier, épouse de

N.°

Sur la déclaration à moi faite par Jean Baptiste Meyfroid  
 âgé de 60 ans, profession d. d. d. domicilié à la Garde  
 qui a dit être d. d. d. défunt et par Jeanne Perrine Polhier  
 épouse de Jean Baptiste Meyfroid, âgée de 55 ans, profession d. d. d.  
 domiciliée à la Garde, qui a dit être d. d. d. défunte  
 Et ont, les déclarans, d. d. d.  
 CONSTATE, suivant la loi, par moi Jean Baptiste Meyfroid  
 d. d. d. remplissant les fonctions d'Officier public; et  
 lecture du présent Acte a été donnée aux déclarans.

MAIRIE de la Garde — ARRONDISSEMENT de Gironde

Du 19<sup>me</sup> jour, l'an mil huit cent trente-un, à 10<sup>heures</sup> du matin  
 ACTE DE DÉCÈS de Jean Baptiste Meyfroid  
 le 19<sup>me</sup> jour, l'an mil huit cent trente-un, à 10<sup>heures</sup> du matin  
 d. d. l'arrondissement de Gironde, département de la Gironde, domicilié à la Garde  
 fils de Jean Baptiste Meyfroid et de Jeanne Perrine Polhier, épouse de

N.°

Sur la déclaration à moi faite par Jean Baptiste Meyfroid  
 âgé de 60 ans, profession d. d. d. domicilié à la Garde  
 qui a dit être d. d. d. défunt et par Jeanne Perrine Polhier  
 épouse de Jean Baptiste Meyfroid, âgée de 55 ans, profession d. d. d.  
 domiciliée à la Garde, qui a dit être d. d. d. défunte  
 Et ont, les déclarans, d. d. d.  
 CONSTATE, suivant la loi, par moi Jean Baptiste Meyfroid  
 d. d. d. remplissant les fonctions d'Officier public; et  
 lecture du présent Acte a été donnée aux déclarans.